

grande partie des travaux du Parlement soit télévisée pour la nation. Mais étant donné que le Parlement a besoin de diffusion en certaines occasions, les appareils devraient être installés à demeure dans l'immeuble, pour que soient éliminées les installations temporaires qui résultent des arrangements actuels.

Nous avons aussi demandé des studios où les entrevues pourraient avoir lieu. Nous avons aussi besoin d'installations de diffusion sonore, en provenance de la Chambre des communes. Nous avons déjà mentionné les Nations Unies et nous avons dit que leurs installations donnent satisfaction. Ceux qui ont assisté aux travaux des Nations Unies le savent bien, et, j'imagine, en appréciant les résultats. Nous savons aussi qu'on devrait effectuer des recherches dans ce domaine, et même si la recherche en trop m'effraie, je pense que les possibilités qui seraient disponibles, au sens politique, pour les membres du Parlement, aideraient le député à accomplir ses fonctions et lui seraient très précieuses. Je ne veux pas dire que la recherche devrait être à la disposition des membres du cabinet seulement. Chaque fois que nous délibérons sur les prévisions budgétaires, nous voyons trois ou quatre messieurs de haute formation et certainement de haute compétence qui conseillent les ministres; cependant, rien de ces conseils, par voie de recherches, n'est à la disposition des simples députés.

Un autre problème est la traduction des lettres reçues des commettants. Il n'y a pas de service pour cela. Malheureusement, je ne sais pas parler couramment l'une et l'autre des langues officielles; dans l'une, je suis entièrement perdu. Il me semble qu'au lieu d'avoir à nous arranger avec des messagers ou avec d'autres employés de la Chambre des communes, que nous devons attraper dans un coin pour leur demander de traduire une lettre, lorsqu'ils sont déjà pris par d'autres fonctions, nous devrions disposer d'un service en mesure de faire la traduction de la correspondance des députés.

De fait, nous arrivons ici, dans cette enceinte de bonne heure le matin et nous en sortons tard le soir. Nous vivons ici, pour ainsi dire, et en dehors de cette enceinte, tout ce qui nous reste à faire, c'est dormir. Cette situation engendre une foule de problèmes. L'un de ces problèmes s'est posé dernièrement au sujet du buffet. On m'a attribué, dans certains milieux, la discontinuation de ce service, mais je veux que l'on comprenne bien que j'ai partagé cette responsabilité avec l'auditeur général. Je ne suis pas seul responsable en la matière; j'entends ne prendre que la part de responsabilité qui me revient. Si l'on discutait ces choses, on pourrait en

arriver à une entente raisonnable. Cette façon de dissimuler certaines choses, qui s'est pratiquée pendant des années, s'est révélée peu satisfaisante. Je félicite le sergent d'armes et les autres qui ont fait certaines choses de leur propre initiative. Je regrette d'avoir eu à intervenir dans cette initiative. Je crois que c'était une initiative recommandable, en soi, et que les résultats qu'on se propose d'atteindre sont recommandables. Néanmoins, un appui est nécessaire dans des questions de ce genre et on doit en arriver à une décision acceptable pour tous. Je crois qu'il y aurait moyen d'en arriver là.

Nous avons fait la vie dure à nos Orateurs ces dernières années. Je pense qu'il n'y a pas eu, dans toutes les annales du Parlement, une période de cinq ou six ans au cours de laquelle nous ayons tant fait appel aux Orateurs, leur demandant de prendre des décisions et de trancher des questions sur des sujets particuliers, notamment des sujets qui sont considérés d'ordinaire comme relevant de la compétence de l'Orateur. Je crois donc que le leader de la Chambre devrait nous donner l'assurance qu'on instituera un comité formé de représentants de chacun des partis pour étudier certains de ces problèmes. J'estime que le moment est venu de former un tel comité et je me propose d'écrire à certains des syndicats internationaux intéressés pour les mettre au courant des conditions imposées à ces employés de la Chambre des communes. Je crois que je pourrais obtenir des lettres de créance d'un bon nombre d'entre eux et si le problème n'est pas réglé d'une autre façon, nous devons voir à l'organisation du personnel de la Chambre des communes. Il serait ridicule qu'un député se lève un jour pour dire à la Chambre: monsieur l'Orateur, vous avez jusqu'à demain soir pour régler ce problème; autrement, les différents services en cause refuseront de travailler. Cela ne se produira peut-être pas mais, pour ma part, je suis prêt à avoir recours à ce moyen.

Je m'intéresse à la question depuis quelque temps. A la fin des sessions, nous faisons toujours de belles déclarations sur le sujet mais rien ne se fait. A mon avis, pour parvenir à quelque chose, il faudrait que quelqu'un utilise un moyen aussi radical et, s'il le faut, je suis prêt à être cette personne.

Une voix: Démissionnez!

M. Peters: Si l'autre entreprise devient assez lucrative, je pourrais bien agir ainsi. Sans vouloir plaisanter à ce sujet, il me semble que le secrétaire d'État manifeste certainement une disposition remarquable pour jouer aux échecs avec la Chambre des communes. Ce n'est pas une aptitude que tout le monde possède.

Une voix: Nous sommes tous des pions.